



## **Audit de suivi : Les cinq recommandations du rapport « Audit de l'efficacité de la procédure portant sur les technologies de la santé », adressées à l'OFSP, ont-elles été suffisamment mises en œuvre ?**

- Grâce aux ETS, les médicaments et prestations médicales inefficaces et non économiques peuvent être exclus de l'assurance obligatoire des soins.
- Des économies annuelles de 180 à 220 millions de francs étaient considérées comme un objectif ; 86 millions ont été réalisés.
- Pour réaliser des économies supplémentaires, il faut davantage de soumissions annuelles de thèmes pour que la section ETS puisse atteindre sa pleine capacité.
- Le programme d'ETS mis en place par l'OFSP de manière consultative peut entraîner un retard dans la réalisation ou une réduction des économies prévues, car il faut s'attendre à une résistance de la part des parties prenantes concernées.
- Comme il semble plus facile de ne pas rembourser du tout des médicaments et des prestations médicales inefficaces et non économiques que de les supprimer a posteriori, l'OFSP pourrait utiliser davantage les ETS comme instrument lors de l'évaluation du premier remboursement.